« Se marier à l'Eglise : libérations ? ... exigences ?

Groupe œcuménique de Douai, jeudi 19 novembre 2009, 20h00-22h00.

Introduction

Chers amis, je suis très touché d'avoir été invité à participer à votre cycle de conférences sur la famille. J'ai vu au gré des courriers reçus combien vous aviez tenus à regarder les réalités de la famille à partir de disciplines différentes tout en tenant compte de la diversité de vos confessions de foi.

Je parlerai au milieu de vous à partir de ce que je suis, un prêtre catholique, enseignant de théologie morale et de morale familiale et sexuelle au grand séminaire de Lille mais aussi un curé de paroisse et un accompagnateur des Equipes Notre-Dame qui sont, comme vous le savez sans doute, un mouvement spirituel de foyers catholiques.

Je veux aussi saluer chaleureusement les auditeurs de RCF-TO qui écoutent cette conférence. Le sujet que nous allons aborder aujourd'hui : « Se marier à l'Eglise : libérations ? exigences ? », va essayer de montrer comment les Ecritures, notre Bible, atteste d'une vision du mariage très riche et d'autant plus riche que le surgissement de la figure du Christ en a bouleversé pour ne pas dire renversé la compréhension. Je partirai tout d'abord d'un regard anthropologique sur la réalité conjugale avant de poursuivre par un long parcours bibliques. Mon dernier chapitre portera sur le rapport que l'église catholique perçoit entre le sacrement de mariage et le sacrement de l'eucharistie. Je ne fuirai pas à cette occasion les questions qui se posent à nos frères et amis divorcés remariés dont je veux tout de suite dire que comme baptisés et quelque fut l'histoire de leur vie conjugale, ils font partie pleinement de l'Eglise.

Le mariage : libérant et exigeant !

« Alors, ça y est, c'est aujourd'hui que tu te passes la corde au coup ? » disait, l'œil malicieux, un témoin du marié lors de la montée des marches de l'église juste avant la cérémonie de son mariage. Le futur marié aurait alors pu lui répondre ce qu'il m'avait dit lors de la préparation : « tu sais, depuis que l'on a décidé de se marier, on s'aime plus ».

Entre ces deux expressions, il y a une double perception d'une même réalité. De fait, épouser quelqu'un c'est renoncer à considérer les autres comme des partenaires potentiels. Mais dans le même temps, si l'on épouse cette personne, c'est parce que l'on perçoit intimement et profondément combien l'alliance qui va se nouer est libérante pour le couple. Enfin, il est libéré de ses hésitations et en faisant sauter le pont derrière lui, il s'oblige à regarder devant et à inventer jour après jour ce qui va lui permettre de mettre en œuvre toutes les potentialités contenues et qui ne demandent qu'à s'exprimer. Je pense en particulier aux fécondités. Je dis tout de suite que je n'ignore pas qu'en 2008, ce n'est pas seulement un premier-né sur deux mais bien un enfant sur deux qui est né hors-mariage. Cette fécondité qui anticipe sur le mariage, mais pas toujours, est à la fois un signe d'une libération de tendresse et de confiance en l'autre mais aussi un brouillage dans la construction du couple. En effet, en devenant parents sans être mariés, le père et la mère se retrouvent engagés d'une manière plus radicale que s'ils étaient mariés. Il est plus facile en France de divorcer que de renoncer à ses responsabilités parentales. Aussi, lorsque pour des parents se pose la question de l'engagement du mariage, la vie

privée – car il ne faut aucune loi pour concevoir et enfanter – vient brouiller le moment de la décision de l'alliance. Nous y reviendrons dans le débat si vous le souhaitez.

Cette tension entre libérations et exigences se perçoit très bien lorsque l'on regarde les quatre statuts conjugaux qui coexistent dans notre société française : la cohabitation, le pacs, le mariage civil et les différents mariages religieux dont le mariage catholique.

On pourrait regarder ce temps de cohabitation qui évoluerait vers le mariage civil et religieux comme une évolution de la compréhension de la liberté. Cela suppose pour les partenaires la découverte qu'il existe deux formes de libertés. L'une native, nous sommes et naissons tous libres ; l'autre acquise, fruit d'une libération. Si l'on considère les quatre « états » conjugaux que l'on peut observer en France : le concubinage, le pacs, le mariage civil et le mariage religieux on peut y voir quatre degrés dans la perte progressive de la première liberté mais aussi l'acquisition progressive de la seconde.

Un regard sur les capacités de séparation du couple le montrera facilement.

- Dans la cohabitation, il suffit de claquer la porte.
- Dans un pacs, la rupture du contrat peut se faire unilatéralement par l'un des deux partenaires sur simple déclaration au Tribunal d'Instance.
- Dans un mariage civil, il faut cette fois-ci un tiers, un juge, pour « dissoudre » le lien conjugal.
- Enfin, dans le cadre du mariage religieux catholique, s'il a été validement contracté, « ce que Dieu a uni » l'homme ne peut pas le défaire.

Dans le cadre de la liberté acquise, c'est le cheminement inverse qui s'opère. Les membres du couple consentent à nouer le lien le plus fort parce qu'ils ont perçu combien il était libérant pour chacun de se lier à l'autre. « Depuis que l'on s'est engagé, on s'aime plus » affirme nombre de jeunes mariés. C'est l'étonnante expérience que l'engagement libère.

- Il libère des énergies d'amour et de tendresse ;
- il libère parfois les fécondités quand cela n'a pas été fait avant ;
- il libère des projets contenus et qui peuvent désormais s'exprimer puisque le temps long se découvre pour le couple comme un allié à leur service ;
- il libère parce qu'il existe un projet qui mobilise toute la vie et toute sa vie ;
- il libère la créativité;
- il libère parce que l'on a vraiment confiance en l'engagement de l'autre à son égard.

Jean Ladrière parle à cette occasion de « dilatation de l'être ». Cette expérience vous est d'ailleurs bien connue. En effet, lorsque vous regardez des jeunes qui commencent à se fréquenter, un des grands indices de la pertinence du nouveau couple est cette dilatation de l'être qui s'opère en chacun ou l'inverse. Il était timide, et depuis qu'il s'est rapproché de sa future, on le voit rayonnant et plein d'initiatives. C'est un bon signe. Elle était enjouée, mais depuis qu'elle fréquente ce garçon, elle semble s'éteindre. Mauvais signe.

Le passage d'une liberté à l'autre dans le cadre d'une vie de couple n'est pas automatique. Elle suppose un certain courage, une espérance et une vraie confiance en soi et en l'autre. Il fut un temps où la société portait l'engagement des couples et celui-ci semblait plus facile. Aujourd'hui, le libéralisme individuel touche aussi le domaine des sentiments et des engagements personnels. Il est commun d'avoir plusieurs vie professionnelles et il est de plus en plus admis d'avoir plusieurs vies sentimentales. Pourtant qu'y a-t-il de plus grand dans la vie d'un homme ou d'une femme de pouvoir engager tout soimême en promettant que celui ou celle que l'on sera demain tiendra la parole de celui ou celle que l'on était hier. Il ne peut y avoir de fidélité sans point de départ à cette fidélité. A vrai dire, on n'engage tout soi-même qu'avec une partie de soi-même. Personne ne connaît exactement ses potentialités ni ses faiblesses. C'est dans le réel que les personnalités se révèlent à elles-mêmes et aux autres.

Ainsi donc, l'engagement vrai libère plus qu'il n'emprisonne. Mais à vrai dire, il ne libère pas forcément que le meilleur. Et il faut se garder d'une vision trop romantique ou fleur bleue de ce que je viens de dire. Car si l'engagement peut libérer toutes les énergies positives pour faire l'effort de construire l'avenir, il peut aussi démobiliser. En effet, si l'autre a promis de rester quoiqu'il arrive, il n'est pas impossible que chez certains, la créativité du temps des fiançailles pour conduire à soi, pour séduire l'autre, perde de son intérêt.

Je me souviens de ce jeune couple qui sonne au presbytère. Elle avait le masque, le visage fermé. Lui était en larmes. C'est lui qui prend la parole en premier.

- « Elle veut me quitter ».
- Du tac au tac, l'épouse reprend : « Depuis un an qu'on est marié, tu n'as pas cherché de travail et tu restes à la maison sans rien faire ».
- « Oui, mais depuis que tu as dit que tu voulais partir, je me suis mis à chercher ».

Au fond de moi, je me dis qu'elle est en train de la jouer fine en lui mettant l'épée dans les reins. Je ne dis rien de tout cela bien sûr, pour ne pas ruiner la stratégie de l'épouse. Je donne quelques conseils, l'adresse d'une conseillère conjugale et encourage la recherche de travail. En général, lorsque les couples viennent à deux, c'est plutôt bon signe.

Trois semaines plus tard, je croise le jeune homme sur le trottoir. Il vient me voir tout joyeux pour me dire qu'il avait trouvé du travail et que ça allait beaucoup mieux.

L'engagement libère, bien-sûr, mais il est exigent car à la vérité, un couple ne donne que ce qu'on lui donne. Contrairement au contrat qui porte sur des biens et des services dans une durée déterminée, l'engagement porte sur des personnes, sur soi en particulier à l'égard de l'autre en assumant le passé et l'avenir. L'engagement conjugal du mariage est certainement l'aventure humaine la plus extrême en ce sens où ce sont deux personnes qui s'offrent l'une à l'autre et non pas des objets ou des services que l'on acquièrent ou que l'on échangent. Cette grâce sans condition est extrêmement libérante lorsqu'elle est vécue de manière adulte. Mais dans le même temps, elle est très exigeante car chaque membre du couple devient responsable de la grâce qui lui est faite et du couple qui surgit de l'offrande mutuelle.

Eh bien! Voyez-vous, une telle expérience est si forte dans notre imaginaire collectif et personnel qu'elle a servi de support voire de matériau fondamental pour réfléchir ce qu'il en est de la foi.

Amour ascendant et amour descendant

Nous allons distinguer, si vous le voulez bien la période du premier testament de celle du nouveau testament. Nous verrons dans un premier temps que l'amour conjugal donne les mots et les expressions pour dire la foi. En revanche, comme annoncé dans l'introduction, la figure du Christ oblige les croyants à revisiter à frais nouveaux ce qu'il en est de la vie conjugale. Ainsi donc, nous allons parler de l'amour conjugal, de l'M \(\Pi \) \(\cdot \Pi \) \(\c

Le premier testament

Dans votre cycle de conférence, vous avez déjà travaillé les références bibliques sur le mariage et je ne vais pas m'étendre outre mesure. De simples remarques suffiront à vous remettre en mémoire ce que vous savez déjà.

<u>Le Cantique des cantiques</u> n'est pas très ancien, mais dans les chants du bien-aimé et de la bien-aimée se joue beaucoup plus que la simple évocation d'un amour conjugal. Si le texte a été conservé dans le corpus biblique commun à nos traditions, c'est qu'il évoque aux yeux des croyants, à travers les images érotiques, les jeux ou les quêtes du bien-aimé ou de la bien-aimée ce qu'il en est de la façon dont Dieu nous recherche et du désir qui nous porte ou devrait nous porter vers lui.

« L'amour - <u>Ser lo Stam</u> est fort comme la mort. (...) Ses flammes sont des flammes brûlantes, c'est un feu <u>divin</u>! Les torrents ne peuvent éteindre l'amour-<u>Ser lo Stam</u> d, les fleuves ne l'emporteront pas. » Ct 8, 6-7.

L'inverse est aussi vrai. Lorsque le peuple de Dieu se tourne vers les idoles, il est accusé de se prostituer. La lecture de l'histoire se fait en des termes d'infidélités conjugales. Pour Israël, le Royaume du Nord d'abord et pour Juda ensuite :

Yahvé me dit au temps du roi Josias : As-tu vu ce qu'a fait Israël la rebelle? Elle se rendait sur toute montagne élevée, sous tout arbre vert, et s'y **prostituait**.

- Je me disais : "Après avoir fait tout cela, elle reviendra à moi"; mais elle ne revint pas. Juda, sa sœur perfide, a vu cela.
- Elle a vu aussi que j'ai répudié la rebelle Israël pour tous ses <u>adultères</u> et lui ai donné son acte de <u>divorce</u>. Or la perfide Juda, sa sœur, n'a pas eu de crainte; elle est allée, elle aussi, se <u>prostituer</u>.
- Et avec sa **prostitution** éhontée, elle a profané le pays; elle a commis <u>l'adultère</u> avec la pierre et le bois. (Jr 3, 6-9).

Adultère, prostitution, divorce, tout un vocabulaire pour décrire le fait que le peuple de Dieu, s'est tourné vers les idoles de pierre et de bois.

Nous connaissons aussi très bien le magnifique passage du livre d'Osée au chapitre 2 qui est peut-être le plus emblématique de l'utilisation de l'image conjugale pour exprimer la faute du peuple et la sainteté miséricordieuse de Dieu :

- 7 Oui, leur mère s'est **prostituée**, celle qui les conçut s'est déshonorée; car elle a dit : Je veux courir après mes **amants**, qui me donnent mon pain et mon eau, ma laine et mon lin, mon huile et ma boisson.
- 8 C'est pourquoi je vais obstruer son chemin avec des ronces, je l'entourerai d'une barrière pour qu'elle ne trouve plus ses sentiers;
- 9 elle poursuivra ses <u>amants</u> et ne les atteindra pas, elle les cherchera et ne les trouvera pas. Alors elle dira : Je veux retourner vers mon <u>premier mari</u>, car j'étais plus heureuse alors que maintenant.
- 10 Elle n'a pas reconnu que c'est moi qui lui donnais le froment, le vin nouveau et l'huile fraîche, qui lui prodiguais cet argent et cet or qu'ils ont employés pour **Baal**!
- 11 C'est pourquoi je reprendrai mon froment en son temps et mon vin nouveau en sa saison; je retirerai ma laine et mon lin qui devaient couvrir sa <u>nudité</u>.
- 12 Puis je dévoilerai son infamie aux yeux de ses <u>amants</u> et personne ne la délivrera de ma main.
- 13 Je ferai cesser toutes ses réjouissances, ses fêtes, ses néoménies, ses sabbats et toutes ses solennités.
- 14 Je dévasterai sa vigne et son figuier, dont elle disait : Ils sont le salaire que m'ont donné mes <u>amants</u>; j'en ferai un hallier et la bête sauvage les dévorera.

- 15 Je la châtierai pour les jours des <u>Baals</u> auxquels elle brûlait de l'encens, quand elle se parait de son anneau et de son collier et qu'elle courait après ses <u>amants</u>; et moi, elle m'oubliait! Oracle de Yahvé.
 - 16 C'est pourquoi je vais la **séduire**, je la conduirai au désert et je parlerai à son cœur.
- 17 Là, je lui rendrai ses vignobles, et je ferai du val d'Akor une porte d'espérance. Là, elle répondra comme aux jours de sa jeunesse, comme au jour où elle montait du pays d'Égypte.
- 18 Il adviendra, en ce jour-là oracle de Yahvé que tu m'appelleras " <u>Mon mari</u> ", et tu ne m'appelleras plus " <u>Mon Baal</u> ".

Je n'insiste pas. La démonstration est suffisante. Mais on peut pousser l'enquête plus loin lorsque l'on considère le verset 17. Dieu dit du peuple d'Israël, toujours considéré comme une femme infidèle, lorsqu'il se tourne vers les Baals, « qu'elle répondra comme aux jours de sa jeunesse, comme au jour où elle montait du pays d'Egypte ». Cette allusion à la libération du peuple de Dieu est dans la veine anthropologique que je déployais au début de mon intervention.

Souvenons-nous que les hébreux étaient réduits en esclavage et que Dieu « a entendu la misère de son peuple et qu'il l'a entendu crier sous les coups des gardes-chiourme » Ex 3, 7. En suivant Moïse, ils ont vécu une véritable libération, au sens propre du terme. Le cantique de joie qui suit le passage de la mer est un cantique guerrier. Dieu est exalté dans sa puissance et la fidélité du peuple semble acquise pour toujours. « Le Seigneur règne à jamais » Ex 15, 18.

Or la grande différence que va éprouver le peuple dans le désert par rapport à sa vie d'esclavage est qu'il est devenu responsable de sa vie, de la grâce qui lui a été faite. Lorsque l'on est esclave, on est nourri et logé, mal nourri et mal logé mais c'est au maître de décider de tout. Désormais, il faut être responsable de son quotidien. Ce sera dur et pénible. Et dans ces difficultés, immédiatement après la libération d'Egypte, nous voyons apparaître toute la thématique des murmures (Ex 15, 24 : « qui nous donnera l'eau ? » ; Ex 16, 2-3 : « Dans le désert, toute la communauté des fils d'Israël murmura contre Moïse et Aaron. Les fils d'Israël leur dirent : « Ah ! si nous étions morts de la main du Seigneur au pays d'Egypte, quand nous étions assis près du chaudron de viande, quand nous mangions du pain à satiété ! Vous nous avez fait sortir dans ce désert pour laisser mourir de faim toute cette assemblée »), ces murmurent qui idéalisent le passé jusqu'à adorer un veau d'or (Ex 32), c'est-à-dire la viande qu'ils avaient dans les marmites de leur esclavage.

Les murmures commencent sitôt la sortie d'Egypte. Puis viennent les nombreux chapitres sur l'organisation du peuple dans le désert avec en particulier le don du décalogue adossé à la foi en Dieu qui a sauvé le peuple (Ex 20, 2) : « C'est moi le Seigneur, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude ». Suivent alors les dix paroles, les dix commandements.

Sans doute en est-il ainsi dans l'histoire de tous les couples avec plus ou moins d'emphase, plus ou moins d'écart entre ce qu'éprouve l'un ou l'autre. Mais toujours au départ, avec l'autre on est prêt à « aller au bout du monde » tant on se sent en confiance. D'ailleurs pour ceux qui en ont les moyens, c'est bien ainsi que se passent les voyages de noces. Puis vient très vite le temps des réalités, de l'organisation du quotidien. Lorsque viennent les désillusions (inévitables bien sûr) alors on se demande pourquoi on a épousé ce conjoint ? N'aurait-on pas mieux fait de ne pas se marier, au moins on serait libre de se quitter ? On se met à murmurer contre l'autre, sans lui dire sans doute mais on commence à compter à comparer entre ce que je fais et ce qu'il ou elle fait. C'est une joie, mais c'est aussi une rude épreuve que de devenir responsable de sa vie, de son couple, de la grâce que l'on s'est donné. Et il ne suffit pas seulement d'une célébration de mariage pour y parvenir. Qui n'a jamais souri de ces expressions que l'on trouve dans les films sur les lèvres d'une épouse déçue : « Si c'est comme ça, je retourne chez ma mère ».

Avant de regarder de regarder le nouveau testament, il faut encore faire quelques remarques : l'eros n'a pas toujours été un chemin de sainteté. Clos sur lui-même, désorganisé, perverti, il peut abimer les personnes. La rencontre de prostituées sacrées, qui permettaient de faire dans l'expérience de la jouissance c'est-à-dire de l'extase (sortie de soi) une rencontre des dieux, en est l'indice le plus fameux. L'idée étant que dans la démaîtrise de la jouissance, le sujet a l'impression de quitter son corps et de rejoindre le divin. La prostituée n'étant que le prétexte à la dite expérience.

L'anthropologie chrétienne est, quant à elle, très attentive à l'unité du corps de l'esprit et de l'âme mise en œuvre dans chacun des actes posés d'une part et au respect de cette unité en chacune des personnes rencontrées. C'est ainsi que lorsque la rencontre des corps traduit une réelle rencontre des cœurs vécue de manière « libre, adulte, créatrice et intégrée¹ » (Eric Fuchs) elle participe ainsi à l'unification des personnes. Louis Giroux, sexologue, conseiller conjugal et diacre de surcroît ne craint pas de dire avec un peu d'humour : « le plaisir est le couronnement de l'acte. Pour reprendre une expression à la mode, c'est la cerise sur le gâteau. Sans la cerise, il manque quelque chose au gâteau, sans gâteau, que reste-t-il ? »².

Des fiancés m'écrivaient il y a quelques temps en réfléchissant sur leur éthique sexuelle : « Il nous semble aujourd'hui important de réserver ce moment :

- en couronnement d'un moment de partage et d'échange profond,
- lorsque nous sommes en « cœur à cœur » et que nous voulons unir nos corps à ce « cœur à cœur » et non pas lorsque nous répondons à « l'appel du corps » et que nos cœurs suivent loin derrière...

L'expérience nous a prouvé que lorsque ces conditions ne sont pas pleinement réunies, l'un et l'autre nous ne vivons pas les choses très bien. En tout cas. Cela ne nous rapproche pas. »

Ce que je veux dire par là, c'est, pour reprendre une expression de Xavier Lacroix, que « le spirituel est lui-même charnel » et non pas une fuite de la chair. Après un rapport sexuel, confiait un couple à Louis Giroux, « c'est un moment où nous prions pour rendre grâces au Seigneur. »³

Personne n'ignore ici, et pas même le Pape Benoît XVI, que dans la tradition catholique il y a des indices qui manifestent une tradition de soupçon sur le corps. Mais la théologie catholique en est revenu. C'est sans naïveté que dans son encyclique « Dieu est amour » qu'il écrit : « la foi chrétienne a toujours considéré l'homme comme un être un et duel, dans lequel esprit et matière s'interpénètrent l'un l'autre et font ainsi tous deux l'expérience d'une nouvelle noblesse. Oui, l'éros veut nous élever «en extase» vers le Divin, nous conduire au-delà de nous-mêmes, mais c'est précisément pourquoi est requis un chemin de montée, de renoncements, de purifications et de guérisons. »⁴ lci, bien sûr le terme d'extase est à entendre dans la veine de l'anthropologie chrétienne que je viens de présenter et non dans le système de prostitution sacrée évoquée plus avant.

Le nouveau testament

Le Nouveau Testament va présenter une toute autre approche de la vie conjugale en raison du surgissement de la figure du Christ. Si dans le premier testament, le modèle conjugal a pu servir d'appui pour approcher et exprimer les relations de Dieu avec son peuple, désormais, c'est la contemplation du Christ donnant sa vie pour que tous aient la vie éternelle qui va servir de référence pour éclairer l'ensemble des relations humaines et en particulier la vie conjugale.

Ep 5, 21 – 6,9.

¹Fuchs Eric, Le désir et la tendresse, Labor et fides, 1979, p22.

² Louis GIROUX, « Le plaisir sexuel » in Alliance, N° 120, p. 14.

³ *Ibid*, p.16.

⁴ Benoît XVI, Dieu est amour, 2006, N° 5.

Bien sûr, il nous faut reprendre le passage de la lettre aux éphésiens que vous avez certainement déjà lu au cours des conférences précédentes et que je reprends aussi à mon compte. La délimitation du texte est importante. En l'occurrence je le ferai partir du verset 21 du cinquième chapitre pour aller jusqu'au verset 9 du sixième chapitre.

L'ouverture de ce passage détermine l'ensemble de la lecture du texte :

Version grecque	Bible de Jérusalem	Segond	Traduction
			Œcuménique de la Bible
+□□◆⑤··□◆○ M■□H ⑤er●●∭◆□H ※ Mer■ メ□◆ の◆◎■ ●□H•◆□◆8	Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ	Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ.	Vous qui craignez le Christ, soumettez-vous les uns aux autres.

Tout le travail théologique de Paul consiste à contempler ce que fait le Christ « il a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle » (v. 25) et à signifier que nous devons faire de même.

C'est le principe même de toute la théologie morale biblique. La foi précède la morale. Le Christ est le modèle accompli qui nous montre concrètement comment vivre entre nous ce qu'il en est de notre confession de foi commune. Il est et demeure pour chacun de nous « le chemin, la vérité et la vie ».

L'autre aspect du verset 21 sur lequel il faut nous arrêter est le verbe « soumettez-vous ». C'est un verbe pronominal. Il s'agit bien de « se » soumettre au Christ pour faire de même vis-à-vis du conjoint, des enfants, des parents, des maîtres ou des esclaves. Jamais il n'est fait question de « soumettre l'autre ». Au fond, cela ne se comprend que dans un régime où tous les partenaires partagent la même foi : que chacun fasse l'offrande de sa vie à l'autre à l'image du Christ qui l'a fait pour son Eglise. Et chacun peut faire cette offrande parce que l'autre en fait autant.

Il ne faut pas non plus tomber dans le piège de l'anachronisme culturel ni dans l'identification forcée et erronée : mari-Christ et femme-Eglise. C'est dans sa culture que Paul essaye de recevoir concrètement le mystère de la foi. Je rappelle que le mari comme la femme est du côté de l'Eglise, des sauvés. D'autre part, je ne sais pas ce qu'il est préférable de faire : se soumettre à l'autre ou donner sa vie pour l'autre. Ce qui est sûr, c'est que très probablement, de même que l'homme et la femme ne sont pas créés de la même façon, de -même leur manière de vivre l'amour, la foi et le don d'eux-mêmes peut être aussi différent sans que cela porte atteinte à l'égale dignité de chacun, puisque pour chacun le Christ a livré sa vie.

J'aime beaucoup un ivoire du la fin du XIII° siècle qui s'intitule « Offrande du cœur et couronnement de l'amant ». Le jeu des regards montre clairement que c'est parce que l'amant offre son cœur, que la jeune femme qui a confiance, le couronne en retour. Lorsque l'on offre son cœur, c'est bien comme si on offrait sa vie ; lorsque l'on couronne l'amant, c'est bien comme si l'on se soumettait à celui que l'on couronne. Notons que l'amant offre son cœur dans un voile humérale comme un saint-sacrement.

La présence du serviteur, en haut à gauche, atteste seulement que l'événement est connu tout en gardant sa dimension éminemment privée puisqu'il regarde du côté des chevaux.

Mais il va de soi, que si le mariage bénéficie de la nouveauté du Christ, il ne pourra éviter d'intégrer aussi tout ce qui touche à la croix. Livrer sa vie pour son conjoint à l'image du Christ pour l'Eglise ne peut évidemment faire l'économie de la passion. Cependant, si chacun des époux baptisés, puisque ceci ne se comprend que de l'intérieur de la foi, vit son mariage à la lumière de l'Evangile, il y a dans la réciprocité du service de la vie du conjoint la clef d'une fidélité vivifiante.

La véritable fidélité ne se joue pas dans l'absence d'infidélité mais dans le travail incessant du conjoint pour que l'autre soit « splendide, pur, sans tache ni ride, ni aucun défaut, saint et irréprochable » Ep 5, 27. Ce travail trouvera du fruit s'il se réalise par le don de soi et non pas en faisant la leçon à l'autre, bien sûr.

Paul va adosser sa réflexion sur la contemplation de la passion du Christ mais aussi sur le même argument qu'utilisait Jésus lui-même : Mc 10, 7-8 : « Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère, et les deux ne feront qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair ». La force de cette citation de Gn 2, 24 est d'être tiré du livre de la Genèse qui précède celui de l'Exode d'où est tirée la loi mosaïque. Autrement dit, Jésus et Paul renvoient leurs interlocuteurs à une référence qui procède de la loi naturelle, du moins, c'est comme cela que l'on considère cette approche dans l'Eglise catholique.

Si la réponse du Christ est faite pour répondre à l'endurcissement du cœur des pharisiens qui militent pour la possibilité du divorce, il me semble que Paul, forcément plus à distance de cette polémique et inscrit dans la suite de la passion et la résurrection de son Seigneur, déploie ce qui était contenu en germe par le renvoi à la Genèse.

Soit dit en passant, on retrouve dans l'épître aux Romains la même méthode théologique lorsque Paul veut justifier le salut par la foi, il fait appel à Abraham qui fut compté parmi les justes en raison de sa foi alors qu'il n'avait pas connaissance de la loi mosaïque. Cette méthode de théologie fondamentale ne peut-elle valoir aussi pour la théologie sacramentelle ?

Pourrait-on alors dire que le mariage se trouve libéré du poids et de la lourdeur du péché qui divise et sépare mais que dans le même temps, l'exigence de l'unité du couple – « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas » (Mc 10, 9) – est désormais manifestée comme « une propriété intérieure » de l'amour conjugal pour reprendre l'expression de Jean-Paul II dans Familiaris Consortio au N° 11. Ce qui fait que cette solidité et cette indissolubilité que les fiancés appellent de leurs vœux, comme la plus belle des grâces qu'ils se font lorsqu'ils s'épousent ne relèvent pas de la pression extérieure au couple comme l'Eglise. Et l'Eglise catholique ne se sent pas le droit d'en rabaisser sur la Parole du Christ. Et ce n'est pas parce que la sociologie et l'expérience quotidienne nous rappellent que le divorce civil est un phénomène massif et douloureux que notre Seigneur Jésus-Christ et Paul se sont trompés en bâtissant leur argumentaire ainsi qu'ils l'ont fait. La demande des pharisiens et la réponse du Christ manifestent sans doute que le divorce, parce qu'autorisé, devait être assez courant.

Par ailleurs, même l'exégèse historico-critique va attribuer avec une grande certitude cette parole au Christ car elle relève du critère d'embarras. Il fallait bien que les disciples l'aient véritablement entendue pour qu'ils ne se sentent pas la liberté de ne pas la répéter, y compris leurs propres réactions dépitées : « Si telle est la condition de l'homme envers sa femme, il n'y a pas intérêt à se marier » Mt 19, 10. Cela n'a pas fait changer la position du Christ pour autant : « Tous ne comprennent pas ce langage, mais seulement ceux à qui cela est donné » Mt 19, 11. Suit alors la parole sur les eunuques pour le Royaume de Dieu. Ce qui me fait dire que le Christ, en ce court passage recrée le mariage puisqu'en proposant aussi le célibat pour le Royaume de Dieu il fait désormais du mariage un choix et non une évidence. Ce choix qui ne peut s'accompagner que d'une volonté approfondit ce qui va devenir le sacrement du mariage.

Il m'est dès lors assez facile d'ouvrir le dernier chapitre sur le sacrement du mariage et son lien avec l'eucharistie.

Le lien entre l'eucharistie et le sacrement du mariage Deuxième union et eucharistie ?

Le sacrement du mariage

Pour reprendre les arguments de la Commission de Théologie Internationale qui s'est intéressée de près au sacrement du mariage en 1979, si le divorce était dû à l'endurcissement du cœur (◆&★●□□&⊙□□★◆⑤) alors la grâce liée au sacrement du mariage est d'œuvrer pour la souplesse du cœur.

La souplesse du cœur, c'est le courage de ne pas calculer, de ne pas comparer, c'est le refus de la mesquinerie qui est le principal poison des couples. Petit à petit la générosité des débuts qui est l'engagement que chacun prend pour soi-même au service de l'autre, cette générosité risque de s'émousser et de céder la place à ce que l'on exige de l'autre.

Se soumettre à l'autre dans le Christ est une véritable exigence. Le mariage chrétien n'est pas l'alliance de deux égalités qui ne peuvent que s'affronter sans cesse mais de deux serviteurs du bonheur de l'autre. Si tel est le cas, alors l'avenir est véritablement possible. Et c'est à une véritable libération des énergies qu'ouvre le sacrement du mariage ainsi compris, alors que l'autre option met le couple sous le régime de la condition : « Je ne ferai ceci que si tu fais cela... ».

La grâce du mariage, bien sûr, ne se réduit pas au seul assouplissement du cœur. En réalité :

- Elle vient enrichir la grâce habituelle de tous les baptisés dans le cadre du mariage : elle éclaire l'intelligence et incline la volonté à faire le bien.
- Elle contribue bien sûr à la souplesse des cœurs.
- Elle donne une solidité particulière au lien que le couple noue le jour de son alliance et appelle de ses propres vœux.
- Elle fait de la vie conjugale un chemin de sanctification au cœur même de la vie humaine puisque chaque baptisé marié en vivant comme le Christ au service de son conjoint expérimente très concrètement un chemin de sainteté.

- Elle permet de puiser dans l'amour du Christ ce qui va permettre à chacun de vivre comme le Christ
- Elle fait de chaque couple qui se laisse traverser par l'Esprit du Seigneur un témoin vivant du Dieu fidèle qui reconstruit sans cesse nos fidélités.
- Elle permet de traverser les épreuves du quotidien pour goûter les joies des résurrections lorsque les épreuves sont traversées.
- Elle permet de découvrir combien dans le don de soi et l'accueil de l'autre se joue l'expérience même de Dieu, que ce soit dans le plus intime de la vie conjugale que dans le partage des salaires, du ménage ou de la fatigue.
- Elle rappelle aux célibataires consacrés en particulier que si le terme du pèlerinage c'est le Royaume de Dieu, le parcours se fait ici bas sur terre.

Benoît XVI parlera ici d'amour descendant. L'agapè vient guérir et sanctifier l'éros. Et il invite à ne pas les séparer. « En réalité, éros et agapè – amour ascendant et amour descendant – ne se laissent jamais séparer complètement l'un de l'autre. Plus ces deux formes d'amour, même dans des dimensions différentes, trouvent leur juste unité dans l'unique réalité de l'amour, plus se réalise la véritable nature de l'amour en général »⁵.

L'eucharistie joue un rôle très spécial pour les couples.

Les paroles de l'eucharistie sont à mettre en lien avec les paroles du sacrement de mariage et la vie quotidienne des couples.

Souvenons-nous que les disciples étaient dépités après la parole de Jésus sur l'indissolubilité du lien conjugal. La faiblesse humaine étant plus évidente que la parole exigeante du Christ, il était important que les époux trouvent en Dieu de quoi nourrir et reconstruire leur vocation conjugale. L'eucharistie est extrêmement riche pour cela.

Dans les paroles du sacrement du mariage, les époux se disent en particulier : « Je me donne à toi et je t'accueille ». Ne pourraient-ils pas dire aussi bien : « Ceci est mon corps livré pour toi et j'accueille le tien ». Il s'agit bien sûr d'entendre le corps au sens de la personne liée à son passé et porteuse d'avenir et non réductible à sa seule dimension charnelle.

Ainsi, lorsqu'ils communient au corps du Christ, ils accueillent ce qu'ils sont invités à vivre tout autant que ce qu'ils sont. « Recevez ce que vous êtes » dit saint Augustin aux nouveaux baptisés : le Corps du Christ ». Les catholiques ont parfois tendance à entendre cette parole de manière individualiste. C'est l'Eglise, qui reçoit en chacun de ses membres ce qu'elle est dans son ensemble : le corps du Christ. La communion n'est pas que personnelle, elle inclut toujours l'ensemble de la communauté.

Dans la théologie catholique, on ne communie pas seulement pour manifester une communion effective mais aussi pour la consolider ou la nourrir. De même le sang du Christ est « le sang de la nouvelle alliance versé pour la multitude et le pardon des péchés ». Ainsi donc, la communion eucharistique participe à la reconstruction de l'alliance conjugale. Personne ne mange de la citrouille pour être transformé en citrouille. Mais lorsque nous mangeons le corps du Christ, c'est bien pour être transformé en lui de telle sorte que nous puissions poursuivre notre vie chrétienne et conjugale. Je crois profondément qu'il y a un lien très intime entre l'eucharistie et le mariage. Je me désole de voir si peu de couples puiser dans les trésors de l'Eglise alors que tout est à portée de cœur. Car pour qu'elle porte du fruit, il faut encore que le communiant s'approche avec un cœur vulnérable et pauvre accepte de se

.

⁵ Benoït XVI, Dieu est amour, 2006, N°7.

laisser transformer en un autre Christ pour son frère et tout spécialement pour son conjoint. Quelque part, c'est toujours dangereux d'aller communier.

Le pain de l'eucharistie, c'est celui qui nous aide au quotidien à lutter contre la mesquinerie et qui encourage notre générosité pour l'autre ; c'est celui qui nous aide à préférer le pardon qui restaure l'alliance conjugale au dépend des endurcissements qui sans cesse menacent chacun et le couple en particulier.

Dans l'Eglise catholique, si les conditions du mariage sont réunies (deux adultes qui se marient librement en acceptant pleinement les engagements à la fidélité, à l'indissolubilité et à la fécondité) nous croyons que Dieu s'engage indéfectiblement au service de leur couple. Et la fidélité de Dieu qui s'est exprimée jusqu'au cœur de la passion du Christ n'est pas susceptible de changement, quand bien même les couples se seraient séparés définitivement pour des raisons qui peuvent être extrêmement diverses et parfois très injustes pour certains. « Si nous sommes infidèles dit Paul à Timothée, lui restera fidèle car il ne peut se renier lui-même » 2 Tm 2, 13.

Lorsque les conditions requises sont rassemblées, nous croyons que le mariage à l'Eglise acquiert une solidité particulière. Il n'y a qu'en cas d'union illégale, de « porneia » (Mt 19, 9) que l'église catholique admettra que Dieu n'a pu s'engager. Auquel cas un mariage à l'église est toujours possible. La difficulté du terme « porneia » est bien connue. Le dernier article que j'ai lu sur le sujet parlait d'union incestueuse. Mais on peut sans doute étendre le sens à tout ce qui rend indigne voire impossible dans ses fondements une alliance conjugale.

Souffrance des personnes divorcées remariées.

J'ai tout-à-fait conscience que je vais évoquer trop brièvement ce qui mériterait de longs développements en tenant compte de nombreuses situations particulières, que l'église jusqu'au magistère romain ne connaît que trop bien tant au niveau des retentissements personnels qu'au niveau sociologique, théologique et pastoral. Qu'il soit ici redit avant toute autre parole que les baptisés qui ont vécu une séparation, un divorce voire une deuxième union sont toujours des baptisés et qu'ils font toujours partis de l'église et qu'ils sont invités à prendre part à sa vie.

Nous savons tous que, dans l'église catholique, pour les personnes qui contractent une deuxième union après une première qui est reconnue comme valide, la communion eucharistique leur devient inaccessible. Je voudrais ici mettre en œuvre la même méthode théologique que celle que nous avons vue plus haut à propos de la théologie du mariage.

Jésus a défendu la solidité du mariage en évoquant le texte de la Genèse. Mais Paul, sans renier l'argument du Christ s'est appuyé sur la contemplation de la passion du Christ. Eh bien ! je vais me risquer à la même méthode pour rendre compte de la position de l'église catholique.

Le Christ affirme au grand désarroi de ses propres disciples que « si quelqu'un répudie sa femme pour en épouser une autre est adultère » Mt 19, 9. Dans son interprétation traditionnelle, la plus sèche si j'ose dire, l'église catholique en a déduit que si les membres du second couple n'avaient pas l'intention de rompre ou de modifier substantiellement le mode de vie de leur seconde union, l'accès à l'eucharistie devenait impossible en vertu de l'état permanent d'adultère. Pour avoir souvent discuté avec ces frères et sœurs, je sais que psychologiquement, les choses ne se vivent pas comme ça. Mais je ne puis creuser la question dans le temps qui me reste.

Pour poursuivre la méthode, puisque comme Paul, je me situe après la passion et la résurrection du Christ, je pense que l'on peut déployer notre réflexion aussi à partir de là. Et je le fais à partir de l'eucharistie même. Si communier au Christ a pour enjeu de se laisser transformer par le Christ pour vivre comme lui, pour vivre de sa fidélité, il se pose alors une question majeure pour les personnes

divorcées remariées : Comment communier au Christ qui s'est engagé au service d'une première alliance pour lui demander d'en nourrir une seconde ? S'il y a une cohérence entre les deux sacrements ainsi que je pense l'avoir montré, je ne peux contempler sa fidélité jusque dans la mort pour nous et pour consolider ma propre fidélité dans une première union et lui demander après les aléas de la vie, d'en soutenir une seconde. A la limite, celles et ceux qui iraient se nourrir loyalement et sérieusement pour se laisser transformer par l'eucharistie, risquent par approfondissement de ce mystère d'être conduits à s'abstenir.

Si la communion eucharistique n'était qu'une aventure personnelle et individuelle, on ne voit pas pourquoi, chacun ne pourrait pas venir communier. Mais en l'occurrence, il en va toujours de sa dimension ecclésiale. Et nul ne peut faire abstraction de la sœur ou du frère qui est parti ou qui a été abandonné ou blessé dans la première alliance et communier en en vivant une seconde. Il y a là comme un hiatus que, personnellement, je trouve indépassable. Ainsi donc et en toute modestie, comme Paul, par une contemplation de la passion du Christ et de son eucharistie, j'étaye la Parole du Christ, sur laquelle je n'ai à vrai dire pas de liberté.

Cependant, il faut tout de suite dire que si « l'eucharistie est source et sommet de la vie de l'Eglise », entre la source et le sommet il y a de l'espace pour rencontrer personnellement le Christ, que ce soit dans sa parole, dans la prière ou dans le service des frères. Et dois-je rappeler la lettre de Pierre dans laquelle il écrit que « la charité efface une multitude de péchés » 1 P 4, 8. Ainsi au milieu de nous, ces frères et sœurs rappellent à tous ceux qui peuvent tendre la main pour recevoir l'eucharistie qu'à force d'être ébloui par ce grand sacrement, ils ont peut-être oublié toutes les harmoniques de ce trésor de l'Eglise. Et sans doute est-ce grâce à leur présence vivante et amicale au milieu de nous que j'en ai réentendu quelques unes.

Pour conclure

Oui, le mariage à l'Eglise est source de libérations. La grâce vient se greffer sur nos paroles d'hommes et de femmes pour leur faire porter des fruits imprévus et riches.

Oui le mariage à l'Eglise et ses harmoniques eucharistiques viennent libérer les alliances conjugales qui s'encombrent de mesquineries et redonner du tonus aux alliances qui risquaient de s'étioler.

Et oui, le mariage à l'Eglise est exigeant car il s'appuie sur la passion du Christ et inscrit cette dernière dans la vie de tous les couples.

Et oui, le mariage à l'Eglise est exigeant car en faisant sauter le pont derrière soi sans espoir de retour, il convoque le couple chrétien à chercher avec grande persévérance des chemins d'avenir. Et lorsqu'ils les trouvent, se demandent-ils s'ils les auraient trouvés sans cette exigence intérieure à leur amour ?

Mais à vrai dire que serait une libération sans aucune exigence ? Et que serait une exigence sans la perspective d'une libération ? Le mariage à l'Eglise articule subtilement ces deux dimensions. Je prie pour que ceux qui s'y engagent puissent exercer tout au long de leur vie le « beau travail d'aimer »⁶. Je vous remercie.

_

⁶ Jean GIONO, Lanceurs de Graines, 1943.